

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Lotbinière

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné, par le soussigné, directeur général, que le **règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 317-2021** adopté par le conseil de la municipalité régionale de comté de Lotbinière lors de son assemblée générale du 10 mars 2021, est entré en vigueur le 21 octobre 2021, suite à un avis favorable de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le but de ce RCI est de modifier le RCI 210-2009 concernant la construction de résidences en milieu agricole (article 59), afin d'ajouter huit (8) nouveaux îlots déstructurés, d'en modifier deux (2) existants et d'apporter des ajustements à un (1) onzième îlot.

Ce règlement peut être consulté sur le site web de la MRC au www.mrclopbiniere.org/sadr/ et au bureau municipal de chaque municipalité locale de la MRC.

Fait et donné à Sainte-Croix, ce 16^{ème} jour du mois de novembre 2021.

Stéphane Bergeron
Directeur général